

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1415

7 juin 2012

SOMMAIRE

AJR Participations S.A.	67890	Simon KP I S.à r.l.	67877
BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l.	67891	SIR Holding S.à r.l./B.V.	67891
DB Platinum Advisors	67878	Sisu Holdings S.à r.l.	67878
DIF Infra 3 Luxembourg S.à r.l.	67907	SnowHill	67879
Eurocréation S.à r.l.	67877	Société Littéraire	67891
FABS Luxembourg I SA	67920	Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions	67880
ILURO FINANCE S.A.	67874	Somerston Olympia 1 S.à r.l.	67897
IVPC Energy 4 S.à r.l. B.V.	67899	Somerston Olympia 2 S.à r.l.	67897
JAB société civile immobilière	67900	Sonatrach Ré	67897
JT International Luxembourg S.A.	67881	Sonatrach Ré	67897
Lemke Holding SPF	67881	SSCP Fibre Holding SCA	67898
LuxCo 90 S.à r.l.	67916	SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l.	67898
M.B.S. Buildings SA	67898	SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l.	67918
MC Holding Participation S.A.	67889	Stalexport Autoroute S.à r.l.	67880
Novemife	67896	Steinwood S.à r.l.	67918
PRO 53 S.A.	67896	SunEd Reserve Luxco Parent IV	67880
Pro Performance SICAV-FIS	67919	Swiss Re International SE	67888
Publifund	67880	Telefield TrekStor S.à r.l.	67890
Saint-Gobain Abrasives S.A.	67888	Tiga International Holding	67879
Santi Shop S. à r.l.	67889	Tikal Finance S.A.	67920
Sat Télécommunications S.A.	67889	Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l.	67919
SEB Asian Property Fund SICAV-FIS	67890	Triseas Korea Property II S.à r.l.	67919
Seema S.à r.l.	67877	Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.	67920
SES Broadband Services S.A.	67890	Uranus Properties S.à r.l.	67878
SGBT European Citius Investments S.A.	67879		
Simon KP II S.à r.l.	67878		

ILURO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.517.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant professionnellement au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

ILURO FINANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000,-) représenté par CENT MILLE (100.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces

augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier lundi du mois de juin en 2013.

67876

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société FINACAP S.A., préqualifiée, TROIS CENT NEUF ACTIONS	309
- Monsieur Norbert SCHMITZ, préqualifié, UNE ACTION	1
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent Nadine LAMBALLAIS, employée privée, née à née à Thionville (France) le 1^{er} janvier 1972, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé représentant permanent Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique) le 4 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 mai 2012. Relation: EAC/2012/5653. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052072/161.

(120072084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NOK 233.300.080,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, acte publié au Mémorial C no 2931

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seema S.à r.l.
Nicole Götz
Manager A

Référence de publication: 2012052265/14.

(120072047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Eurocréation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 83, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.454.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

EUROCREATION S.à r.l. avec siège social à L-8080 Bertrange, 83, route de Longwy (Résidence Paris), fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.454,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, avocate, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} juin 2012 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 11 mai 2012.
Pour extrait conforme
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg
Maître Nathalie WEBER-FRISCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2012055088/24.

(120077145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Simon KP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.724.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 avril 2012

1. M. Stephen E. STERRETT a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M. Steven E. FIVEL, né dans l'Indiana (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1961, demeurant à 46032 Carmel, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, 1795 Summerlakes Court, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 mai 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Simon KP I S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012052267/15.

(120072287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Uranus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.195.

Extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 30 avril 2012

En vertu de l'acte de cession de parts sociales en date du 30 avril 2012, il résulte que:

La société Luxembourg Corporation Company S.A., a transféré,

100 parts sociales détenues dans la Société à:

Knapwed Holdings Limited une entité établie et ayant son siège social au Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre.

Luxembourg, le 03 mai, 2012.

Uranus Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012052330/16.

(120071993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Simon KP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.725.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 avril 2012

1. M. Stephen E. STERRETT a démissionné de son mandat de gérant A.

2. M. Steven E. FIVEL, né dans l'Indiana (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1961, demeurant à 46032 Carmel, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, 1795 Summerlakes Court, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Simon KP II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012052268/15.

(120072574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Sisu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 166.170.

Par résolutions signées en date du 27 mars 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Philip Hogan, avec adresse professionnelle au Ropemaker place, 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de membre du conseil de gérance avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de David Tilstone, avec adresse au 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de membre du conseil de gérance, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012052269/14.

(120072905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

DB Platinum Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 85.829.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 avril 2012 a décidé:

- de renouveler le mandat de:

M. Klaus MARTINI, Wilhem von Finck AG, Keferloh 1a, D-85630 GRASBRUNN

M. Werner BURG, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

Mme Barbara POTOCKI-SCHOTS, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

M. Klaus-Michael VOGEL, Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

M. Freddy BRAUSCH, Linklaters Loesch, 35 Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013;

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young S.A., Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour DB PLATINUM ADVISORS

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012054355/25.

(120076682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

SGBT European Citius Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 105.772.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052289/10.

(120072452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Tiga International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.376.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 mai 2011

1. Madame Dorota NACZAS a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. Monsieur Zdzislaw SADLOWSKI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Monsieur Tomasz CWIZEWICZ a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 8.5.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TIGA INTERNATIONAL HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012053548/20.

(120074608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

SnowHill, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parcs d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.000.

Décision du Gérant Unique du 18 avril 2012

Le gérant unique a décidé de procéder au transfert du siège social du 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Le gérant unique a constaté le changement d'adresse de l'associé unique du 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Référence de publication: 2012052270/13.

(120072120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Publifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.063.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2012

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur François FRANSSSEN, 44 Boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Naïm ABOU-JAOUDE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2013.

Pour PUBLIFUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012054638/23.

(120076694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.473.

Les "autorisations signatures" et la "Liste nominative des personnes autorisées" ont été déposées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 avril 2012.

Par mandat

Me Nico SCHAEFFER

Référence de publication: 2012052271/12.

(120072892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Stalexport Autoroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.660.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052274/9.

(120072642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

SunEd Reserve Luxco Parent IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SunEd Reserve Luxco Parent IV
Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012052276/11.

(120072235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Lemke Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 111.614.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 23 avril 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs,

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 23 avril 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Pour LEMKE HOLDING SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012054533/22.

(120076036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

—
In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of JT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 58 197 (the "Company"), incorporated under the original name of R.J. Reynolds Tobacco Luxembourg S.A. pursuant to a notarial deed on the 7 February 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 283 of 7 June 1997. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 14 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2027 of 16 October 2009.

The meeting is opened at 4.00. p.m. with Mrs Elodie Le Gargasson, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Stéphanie Guers, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to correct certain spelling mistakes from the notarial deed dated 14 September 2009;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006;

3. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company in order to correct certain spelling mistakes from the notarial deed dated 10 July 2008;

4. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006;

5. Amendment of article 9 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006;

6. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006;

7. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006;

8. Amendment of the title following article 12 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006;

9. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006;

10. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering the items on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously resolves:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to correct certain spelling mistakes from the notarial deed dated 14 September 2009.

As a consequence, article 4 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may have also the following activities: agents involved in the sale of food, beverages and tobacco, service activities incidental to land transportation, cargo handling, data processing, hosting and related activities, web portals, other information service activities n.e.c., renting and operating of own or leased real estate, business and other management consultancy activities, advertising, advertising agencies, market research and public opinion polling, renting and leasing of office machinery and equipment (including computers), activities of call centers, organisation of conventions and trade shows, business support service activities n.e.c.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial, commercial enterprises, branches or representation offices and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006.

As a consequence, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them ad nutum.

In case of appointment without indication of time, the appointments are deemed to be for a period of six years.

However, in case it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the corporation has only one (1) shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting of shareholders acknowledging that there is more than one shareholder in the corporation.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the annual meeting of the shareholders.

If the office of a director becomes vacant, the remaining directors may appoint a replacement director on a temporary basis which appointment must be referred to the next following general meeting of shareholders which will then proceed to the final election of such director."

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 7 of the articles of association of the Company in order to correct certain spelling mistakes from the notarial deed dated 10 July 2008.

As a consequence, article 7 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 7.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax or any other mean of communication another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the corporation.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 8 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006.

As a consequence, article 8 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate purpose.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

In case the corporation has only one director, such director exercises all the powers granted to the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 9 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006.

As a consequence, article 9 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) directors, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

In case the board of directors is composed of one member only, the corporation will be bound by the signature of the sole director."

Sixth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 10 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006.

As a consequence, article 10 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors, in compliance with the conditions provided by article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not."

Seventh resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 12 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006.

As a consequence, article 12 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

The directors or the auditors may convene an extraordinary general meeting of shareholders. It must be convened at the written request of shareholders representing at least one tenth of the corporation's capital."

Eighth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend the title following article 12 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006.

As a consequence, the title following article 12 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

"Title V. General meeting, Decision of the sole shareholder"

Ninth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 13 of the articles of association of the Company in order to put it in conformity with the provisions of the law of 25 August 2006.

As a consequence, article 13 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 13.** The general meeting of shareholders represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the corporation. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law. In case the corporation has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of June at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Decisions taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58 197 (la «Société»), constituée sous le nom de R.J. Reynolds Tobacco Luxembourg S.A. suivant acte notarié en date du 7 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 7 juin 1997. Les statuts ont été modifiés pour la

dernière fois par un acte notarié en date du 14 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2027 en date du 16 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Madame Elodie Le Gargasson, maître en droit, demeurant à Luxembourg qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie Guers, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de corriger certaines erreurs typographiques de l'acte notarié du 14 septembre 2009;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de corriger certaines erreurs typographiques de l'acte notarié du 10 juillet 2008;

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

5. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

6. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

7. Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

8. Modification du titre suivant l'article 12 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

9. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006;

10. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de corriger certaines erreurs typographiques de l'acte notarié en date du 14 septembre 2009

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut également déployer les activités suivantes: agir en tant qu'agent dans la vente de nourriture, boissons et tabac, fournir des services dans le cadre de transport par voie terrestre, de gestion de cargaisons, traitement de données, d'hébergement informatique et activités connexes, portail internet, et autres services informatiques non classés ailleurs, la location et la gestion de ses propres biens immobiliers ou ceux qu'elle loue, activité de conseils relatifs à la gestion et à la marche des affaires, à la publicité, aux agences de publicité, aux études de marché ainsi qu'à la récolte d'opinions publiques, la location et leasing de matériel et équipement de bureau (y compris des ordinateurs), centre d'appels, mise sur pied de conférences, démonstrations commerciales et autres activités de soutien administratif aux affaires non classées ailleurs.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et pourront être révoqués ad nutum par elle à tout moment.

En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont réputées faites pour une durée de six ans.

Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un (1) actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance de la place d'un administrateur, les administrateurs restant peuvent désigner un administrateur remplaçant de manière temporaire, laquelle désignation devra être soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires se réunissant après pareille désignation, et laquelle assemblée générale des actionnaires procède à l'élection définitive d'un administrateur.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de corriger certaines erreurs typographiques de l'acte notarié en date du 10 juillet 2008.

En conséquence, l'article 7 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens similaires de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen similaire de communication, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 9 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 10 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués dans les conditions prévues à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.»

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le titre suivant l'article 12 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le titre suivant l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Titre V. Assemblée générale, Décision de l'actionnaire unique»

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 13 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale des actionnaires a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ces décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LE GARGASSON, S. GUERS, B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mars 2012. Relation: EAC/2012/3823. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012052091/376.

(120072508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L120071090 du 03/05/2012 des comptes annuels au 31 décembre 2011 de Swiss Re International SE

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swiss Re International SE

Référence de publication: 2012052278/12.

(120072513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Saint-Gobain Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.491.

—
La société anonyme «Saint-Gobain Benelux» dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles, boulevard de la plaine, 5 a décidé de transférer, à la date de ce jour, son siège à l'adresse suivante:

Avenue Einstein, 6 à 1300 Wavre (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saint-Gobain Abrasives S.A.

Nicolas Gouguet

Directeur Financier

Référence de publication: 2012052281/14.

(120072212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

MC Holding Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 76.425.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 10 mai 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 10 mai 2012 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur et de réélire les personnes suivantes:

- Maître FELTEN Bernard, avocat, né le 18 septembre 1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur NAVEAUX Jean, conseiller économique, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société à responsabilité limitée CD- Services S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 50564, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012055232/28.

(120077239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Santi Shop S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8711 Boevange-sur-Attert, 43, Am Letschert.

R.C.S. Luxembourg B 123.234.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052282/9.

(120072480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Sat Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 100.345.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAT TELECOMMUNICATIONS S.A.

Bernard & Associés, société civile

Eric Bernard

Gérant

Référence de publication: 2012052284/13.

(120072716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

**SEB Asian Property Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.410.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 4 May 2012.

Référence de publication: 2012052287/12.

(120072734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

AJR Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 103.578.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 avril 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Madame Aude JACQUES-RUETTARD, demeurant à via Repubblica 3/2, (IM) 18029 Vintimille, Italie, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012053680/20.

(120075586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Telefield TrekStor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012052304/11.

(120072295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

SES Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052288/9.

(120072617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

SIR Holding S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.450,00.

Siège de direction effectif: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 136.055.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

C.W.Karsten

Gérante

Référence de publication: 2012052290/12.

(120072494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Société Littéraire, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 10.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012052291/12.

(120072062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 168.670.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April.

Before Us Maître Henri HELLINCKX notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"BlueBay Direct Lending Fund I L.P.", represented by its General Partner "BlueBay Direct Lending Fund I General Partner Limited", both incorporated under the laws of Guernsey, having their registered office at Carinthia House, 9 – 12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 4BF,

duly represented by Mrs Fabienne Moreau, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 20 April 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles"), which specify in articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single shareholder company.

Art. 2. The object of the Company is to invest in a portfolio of securities and loans of a restricted circle of borrowers or other financial instruments, and to invest into bonds, debentures, funds, notes, equity and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities / obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to administrate, develop and manage such portfolio.

The Company may also raise funds through, including, but not limited to, the issue of certificates, bonds, notes, obligations and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the Law.

The Company may also invest in bilateral loans and sub-participations with a restricted circle of borrowers.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law only.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders, in case of plurality of shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

If several managers have been appointed, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving the evidence of the resolution.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only valid taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first December 2012.

Subscription - Payment

Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely subscribed by "BlueBay Direct Lending Fund I L.P.", represented by its General Partner "BlueBay Direct Lending Fund I General Partner Limited".

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. William Jones, residing at 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Henry Kelly, residing at 4, Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Terrence Farrelly, residing professionally at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any one manager.

2) The address of the Company is fixed at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"BlueBay Direct Lending Fund I L.P.", représenté par son associé commandité "BlueBay Direct Lending Fund I General Partner Limited", tous deux organisés selon les lois de Guernesey, ayant leur siège social à Carinthia House, 9 – 12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 4BF

ici représenté par Madame Fabienne Moreau, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumis avec les présentes à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres et des prêts d'un cercle restreint d'emprunteurs ou d'autres instruments et d'investir dans des obligations, des fonds, des titres de créances, des actions, des prêts et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et d'administrer, développer et gérer ce portefeuille.

La Société peut également réunir des fonds, et notamment émettre des certificats, des titres de créances, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut mettre en œuvre toutes mesures et exécuter toutes opérations qui seront nécessaires pour l'accomplissement ou le développement de son objet, le tout en restant dans les limites imposées par la Loi.

La Société peut également investir dans des prêts bilatéraux et des sous-participations avec un cercle restreint d'emprunteurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et assemblées générales extraordinaires.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés en cas de pluralité des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Si plusieurs gérants ont été désignés, tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par audioconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes de prendre part à la réunion et de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation par présence physique de cette personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre ses résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2012.

Souscription - Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par "BlueBay Direct Lending Fund I L.P.", représenté par son associé commandité "BlueBay Direct Lending Fund I General Partner Limited".

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur William Jones, résidant au 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Henry Kelly, résidant au 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Terrence Farrelly, résidant professionnellement au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

2) L'adresse de siège social est fixée à 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MOREAU – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le onze mai de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012054986/260.

(120077195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

PRO 53 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 108.742.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 avril 2012

Troisième résolution:

L'actionnaire nomme comme nouveaux administrateurs Monsieur Bertrand Michaud, administrateurs de sociétés, demeurant professionnellement 3 rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg, Monsieur Roberto De Luca, employé privé et Madame Laurence Bardelli, employée privée, tous les deux demeurant professionnellement 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg. Par ailleurs Madame Laurence Bardelli est également nommée présidente du conseil d'administration.

L'actionnaire nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société SER.COM S.à r.l., avec siège social 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'actionnaire décide de transférer le siège social de la société du 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054009/21.

(120075298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Novemife, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.072.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 4 mai 2012, ont renouvelé les mandats des gérants;

- Mme Karen DEAL, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume Uni, gérant A,
- Mr Sébastien POCHON, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume Uni, gérant A,

- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B,

- Mme Stéphanie GRISIUS, M, Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Pour NOVEMIFE

Référence de publication: 2012052799/19.

(120073417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Somerston Olympia 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.477.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2011 au 22 Juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052294/10.

(120072201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Sonatrach Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.796.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 19 avril 2012

- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Ibrahim Benahmed demeurant professionnellement au 4 rue Mohand Amellal, 16000 El biar à Alger en Algérie en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Farid Boukhalfa.

- L'Assemblée nomme également Monsieur Abdelkader Zerrouki demeurant professionnellement au 4 rue Mohand Amellal, 16000 El biar à Alger en Algérie en qualité d'Administrateur.

- Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013 statuant sur les comptes de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012052297/15.

(120072764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Somerston Olympia 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.478.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2011 au 22 Juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052295/10.

(120072200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Sonatrach Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.796.

Extrait du Procès verbal du Conseil d'administration du 19 avril 2012

Le siège social de la société est transféré à compter avec effet immédiat du 534 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg au 23 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012052296/12.

(120072149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

SSCP Fibre Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 263.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012052298/10.

(120072435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

M.B.S. Buildings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 122.419.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 8 mai 2012 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Edouard DOCKENDORF, Administrateur et Administrateur-délégué, né 13.05.1959 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 59, Dicksstrooss Monsieur Sam MASSARD, Administrateur, né à Luxembourg (L) le 17.11.1981, demeurant à L - 9024 Ettelbruck, 18, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Monsieur Thierry JACQUES, Administrateur, né à Libramont (B) le 19.03.1975, demeurant à B - 6860 Habaru (Léglise), 22, Habaru

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012054552/22.

(120076759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.020,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.166.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 4 mai 2011, numéro de dépôt L 110068060.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012052299/14.

(120072518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

IVPC Energy 4 S.à r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.817.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Saturna Power Holdings Nevada LLC, with registered office at 6100, Neil Road, Suite 600, NV 89511 Reno, United States of America, duly represented by Ms. Sofia Da Chao, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of IVPC Energy 4 S.à r.l. B.V., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160817, with registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (the "Company");
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 9 September 1974, published in the Local Trade Register of the Netherlands – Kamer van Koophandel under the number 33140072, its effective place of management has been transferred to Luxembourg with effect as of 10 February 2011 and the Company's by-laws have been restated accordingly pursuant to a notarial deed dated March 31, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1719 of 29 July 2011;
- the Company's by-laws have been amended pursuant to a notarial deed dated 29 April 2011, not yet published;
- the Company's capital is set at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) represented by 40 (forty) shares with a par value of EUR 500.- (five hundred Euro) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is dissolves and the dissolution is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Saturna Power Holdings Nevada LLC, société ayant son siège social 6100, Neil Road, Suite 600, NV 89511 Reno, États-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'"Associé Unique").

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination IVPC Energy 4 S.à r.l. B.V., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160817, avec siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (la «Société»);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 9 Septembre 1974, publié au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 33140072, son siège effectif de direction a été transféré au Luxembourg avec effet au 10 Février 2011 en vertu d'un acte notarié du 31 Mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1719 du 29 Juillet 2011;
- les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte notarié du 29 avril 2011, et n'ont pas encore été publiés;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 20,000,- (vingt milles Euro) représenté par 40 (quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500- (cinq cent Euro) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandat à compter de la date de leurs nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012055697/94.

(120078096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

JAB société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 7, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg E 1.812.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le seize avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Josiane BIEL, avocate, née à Luxembourg, le 25 juillet 1972 (1972 0725 145), épouse de Monsieur Jean Marie ENGELS, demeurant à L-1870 Luxembourg, 22, Kohlenberg,

déclarant être mariée sous le régime de la communauté légale de biens.

Laquelle comparante a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société civile immobilière, dénommée «JAB S.C.l.», avec siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 7, rue Xavier Brasseur, NIN 19977000893, a été constituée suivant acte sous seing privé, en date du 12 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 513 du 20 septembre 1997, et a été modifiée par un

acte sous seing privé (transfert de siège social), en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 65 du 17 janvier 2004.

- que le capital social a été fixée à cent mille ancien francs luxembourgeois (100.000.-ancien LUF) représenté par CENT (100) parts d'intérêts de mille ancien francs luxembourgeois (1.000.-ancien LUF).

- que les cent (100) parts d'intérêts étaient répartis comme suit:

- Monsieur Aloyse BIEL: 95 parts d'intérêts.

- Madame Josiane BIEL: 5 parts d'intérêts.

- que Monsieur Aloyse BIEL, notaire, ayant demeuré en dernier lieu à Esch-sur-Alzette, 7 rue Xavier Brasseur, est décédé testat à Luxembourg, le 23 mars 2012.

- que sa succession est échue à sa fille unique Madame Josiane BIEL, la comparante susnommée.

- que par conséquent toutes les parts d'intérêts se retrouvent réunies en une seule main.

- que partant la société se trouve dissoute.

- que l'activité de la société a cessé et que Madame Josiane BIEL est investie de tout l'actif et qu'elle règlera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de Madame Josiane BIEL, à Luxembourg, 22 Kohlenberg.

- que les immeubles suivants appartiennent désormais à Madame Josiane BIEL, prénommée:

En totalité

1) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE CLEMENCE sis à Niederkorn, 67 avenue de la Liberté, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn, comme suit:

- numéro 982/8165, lieu-dit «avenue de la Liberté», place (occupée), immeuble en copropriété, d'une contenance de 05 ares 47 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 002 U B 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 14,11 m² et 10,450/1.000es.

- le lot 013 U A 81 soit la cave d'une contenance de 5,42 m² et 4,014/1.000es.

- le lot 021 U A 02 soit l'appartement-duplex d'une contenance de 23,50 m² et 34,810/1.000es.

- le lot 022 U C 03 soit l'appartement-duplex/balcon(s) d'une contenance de 97,36 m² et 133,908/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

CENT QUATRE-VINGT-TROIS VIRGULE CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLIEMES (183,182/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société SOGECOL S.A. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 21 juin 2006, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 05 juillet 2006, volume 1541, numéro 39.

2) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE BRAHMS sis à Rollingen, 10 rue Jaansmillen, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section E de Rollingen, comme suit:

- numéro 196/2266, lieu-dit «rue Jaansmillen», place (occupée), immeuble en copropriété, d'une contenance de 09 ares 20 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 004 A A 81 soit la cave d'une contenance de 4,82 m² et 4,120/1.000es.

- le lot 007 A D 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 12,85 m² et 10,980/1.000es.

- le lot 012 A A 01 soit l'appartement-duplex/balcon(s) d'une contenance de 88,87 m² et 155,010/1.000es.

- le lot 014 A C 02 soit l'appartement-duplex/balcon(s) d'une contenance de 91,94 m² et 119,180/1.000es.

- le lot 017 C U 00 soit le jardin d'une contenance de 139,33 m² et 1,000/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX VIRGULE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIEMES (290,290/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société Symaco S. à r.l. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2005, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 29 juillet 2005, volume 1936, numéro 60.

3) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE PARK GROWEN sis à Differdange, 81 rue de l'Hôpital, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, comme suit:

- numéro 552/9740, lieu-dit «rue de l'Hôpital», place (occupée), immeuble en copropriété, d'une contenance de 16 ares 23 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 012 U A 81 soit la cave d'une contenance de 3,78 m² et 0,9962/1.000es.

- le lot 023 U B 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 13,04 m² et 3,4366/1.000es.

- le lot 041 U A 00 soit l'appartement-terrasse(s) d'une contenance de 80,43 m² et 44,2013/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

QUARANTE-HUIT VIRGULE SIX MILLE TROIS CENT QUARANTE-ET-UN MILLIEMES (48,6341/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société AKI-IMMO S.A. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 15 mars 2007, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 26 mars 2007, volume 1578, numéro 52.

4) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE NORDSTERN sis à Niederkorn, 1 rue Kelvert, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn, comme suit:

- numéro 2567/8391, lieu-dit «rue Kelvert», place (occupée), immeuble en copropriété, d'une contenance de 03 ares 66 centiares.

- numéro 2567/8393, lieu-dit «avenue de la Liberté», place (occupée), partie bâtiment, d'une contenance de 06 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 001 U A 81 soit la cave d'une contenance de 4,02 m² et 1,910/1.000es.

- le lot 018 U H 81 soit le garage intérieur d'une contenance de 16,56 m² et 7,860/1.000es.

- le lot 041 U A 04 soit l'appartement-terrasse(s) d'une contenance de 125,36 m² et 106,920/1.000es.

- le lot 049 U A 04 soit le grenier d'une contenance de 9,75 m² et 2,850/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

CENT DIX-NEUF VIRGULE CINQ CENT QUARANTE MILLIEMES (119,540/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société SOGECOL S.A. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2005, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 02 décembre 2005, volume 1509, numéro 67 et aux termes d'un acte de base rectificatif reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 octobre 2007, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 12 novembre 2007, volume 1612, numéro 45.

5) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE TOURAINNE sis à Luxembourg, 50 rue de Strasbourg et 2 rue 1900, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoA de Hollerich, comme suit:

- numéro 380/7863, lieu-dit «rue de Strasbourg», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 09 ares 46 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 025 U C 82 soit la cave/emplacement intérieur d'une contenance de 25,12 m² et 3,037/1.000es.

- le lot 075 U A 02 soit l'appartement d'une contenance de 62,43 m² et 15,095/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

DIX-HUIT VIRGULE CENT TRENTE-DEUX MILLIEMES (18,132/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société STRASBOURG-IMMO S.A. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 12 avril 2006, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 04 mai 2006, volume 1986, numéro 69.

6) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE DE L'ERNZ sis à Eisenborn, 16 route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JE d'Eisenborn, comme suit:

- numéro 122/323, lieu-dit «route de Luxembourg», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 18 ares 88 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 006 A B 81 soit la cave/emplacement intérieur d'une contenance de 17,15 m² et 7,141/1.000es.
- le lot 014 A B 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 12,89 m² et 5,367/1.000es.
- le lot 023 A A 00 soit l'appartement-terrasse(s) d'une contenance de 68,72 m² et 67,878/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

QUATRE-VINGT VIRGULE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLIEMES (80,386/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur les sociétés Agence Immobilière Hélène Grober S. à r.l. et Movilliat Promotions S.A. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 27 mars 2009, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 09 avril 2009, volume 2186, numéro 41.

7) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE LES PRUNELLES sis à Mondorf-les-Bains, 1 et 3 rue des Prunelles, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, comme suit:

- numéro 585/5654, lieu-dit «rue des Prunelles», place (occupée), immeuble en copropriété, d'une contenance de 16 ares 34 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 007 U A 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 12,45 m² et 3,2114/1.000es.
- le lot 032 U B 81 soit la cave d'une contenance de 2,30 m² et 0,5933/1.000es.
- le lot 042 U B 01 soit l'appartement d'une contenance de 68,46 m² et 35,3181/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

TRENTE-NEUF VIRGULE MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT MILLIEMES (39,1228/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société GEBA S. à r.l. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 30 septembre 2008, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 08 octobre 2008, volume 2155, numéro 66.

8) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE LAURENT sis à Pétange, 116 route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, comme suit:

- numéro 622/8444, lieu-dit «route de Luxembourg», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 05 ares 75 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 003 A A 81 soit la cave d'une contenance de 3,21 m² et 2,334/1.000es.
- le lot 004 A A 81 soit la cave d'une contenance de 3,21 m² et 2,334/1.000es.
- le lot 005 A A 81 soit la cave d'une contenance de 3,27 m² et 2,378/1.000es.
- le lot 016 B U 81 soit le garage extérieur d'une contenance de 15,91 m² et 9,256/1.000es.
- le lot 017 B U 81 soit le garage extérieur d'une contenance de 15,91 m² et 9,256/1.000es.
- le lot 018 B U 81 soit le garage extérieur d'une contenance de 15,64 m² et 9,100/1.000es.
- le lot 019 A A 00 soit l'appartement/balcon(s) d'une contenance de 76,71 m² et 119,474/1.000es.
- le lot 021 A A 01 soit l'appartement/balcon(s) d'une contenance de 79,96 m² et 124,201/1.000es.
- le lot 023 A A 02 soit l'appartement/balcon(s) d'une contenance de 80,44 m² et 124,899/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

QUATRE CENT TROIS VIRGULE DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLIEMES (403,232/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur les époux Antonio TAVARES-WILTGEN Diane et les époux Elisio DE OLIVEIRA FERREIRA-PEDROSA DA SILVA Maria aux termes d'un acte de vente – acte de base et partage reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 12 juin 2006, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 27 juillet 2006, volume 1544, numéro 115 et aux termes d'un acte de base rectificatif reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 19 mars 2009, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 17 avril 2009, volume 1686, numéro 73.

9) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE SAINT JEAN sis à Rodange, 2b rue de l'Ecole, inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section C de Rodange, comme suit:

- numéro 361/7706, lieu-dit «rue Joseph Philippart», place voirie, d'une contenance de 36 centiares.

- numéro 361/7707, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 04 ares 87 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 007 A D 81 soit la cave/emplacement intérieur d'une contenance de 14,69 m² et 5,290/1.000es.

- le lot 034 A A 01 soit l'appartement d'une contenance de 73,11 m² et 52,658/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

CINQUANTE-SEPT VIRGULE NEUF CENT QUARANTE-HUIT MILLIEMES (57,948/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société IMMO D.A. S. à r.l. et PROCOM – IMMOBILIERE S.A. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 24 février 2009, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 11 mars 2009, volume 1682, numéro 29.

10) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE ARIANE sis à Mondercange, 24 rue de Neudorf, inscrit au cadastre de la commune de Mondercange, section B de Mondercange, comme suit:

- numéro 1040/3802, lieu-dit «rue de Neudorf», place (occupée), immeuble en copropriété, d'une contenance de 07 ares 78 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 003 A B 81 soit le garage intérieur d'une contenance de 28,22 m² et 31,531/1.000es.

- le lot 012 C U 00 soit le jardin d'une contenance de 195,60 m² et 1,835/1.000es.

- le lot 013 A U 01 soit l'appartement d'une contenance de 87,86 m² et 196,339/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

DEUX CENT VINGT-NEUF VIRGULE SEPT CENT CINQ MILLIEMES (229,705/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur les époux Antonio TAVARES-WILTGEN Diane et les époux Elisio DE OLIVEIRA FERREIRA-PEDROSA DA SILVA Maria ainsi que la société Entreprise de Construction Ferreira Elisio S.à r.l. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 04 septembre 2009, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 18 septembre 2009, volume 1709, numéro 49.

11) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE SERENA sis à Tétange, 37 rue de la Gare, inscrit au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, comme suit:

- numéro 1121/5931, lieu-dit «rue de la Gare», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 08 ares 06 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 007 A C 00 soit la cave/emplacement intérieur d'une contenance de 15,74 m² et 6,379/1.000es.

- le lot 020 A B 02 soit l'appartement/balcon(s) d'une contenance de 88,54 m² et 78,505/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

QUATRE-VINGT-QUATRE VIRGULE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLIEMES (84,884/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société O.C. PROM 2 S. à r.l. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 21 mai 2010, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 11 juin 2010, volume 1750, numéro 38.

12) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE FLORA sis à Pétange, 25 avenue de la Gare, inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, comme suit:

- numéro 425/8006, lieu-dit «Avenue de la Gare», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 04 ares 75 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 007 A C 81 soit la cave/garage intérieur d'une contenance de 20,72 m² et 14,409/1.000es.

- le lot 019 A A 01 soit l'appartement/terrasse(s) d'une contenance de 57,11 m² et 74,424/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

QUATRE-VINGT-HUIT VIRGULE HUIT CENT TRENTE-TROIS MILLIEMES (88,833/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société Abate Constructions S. à r.l. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 12 avril 2010, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 28 avril 2010, volume 1742, numéro 46.

13) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE ALBA sis à Lintgen, 56 route Principale, inscrit au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, comme suit:

- numéro 889/4056, lieu-dit «Route Principale», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 07 ares 58 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 007 A D 00 soit la cave/garage intérieur d'une contenance de 17,91 m² et 17,037/1.000es.

- le lot 010 B U 00 soit l'emplacement extérieur d'une contenance de 13,00 m² et 7,420/1.000es.

- le lot 021 A A 03 soit l'appartement/terrasse(s) d'une contenance de 75,50 m² et 149,136/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

CENT SOIXANTE-TREIZE VIRGULE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIEMES (173,593/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur l'Association Momentanée ALBA aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 6 janvier 2011, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 2 février 2011, volume 2331, numéro 13.

14) Dans un immeuble en copropriété sis à Sandweiler, 48A rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Sandweiler, section A de Sandweiler, comme suit:

- numéro 293/5426, lieu-dit «rue Principale», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 13 ares 28 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 016 A A 81 soit la cave d'une contenance de 2,03 m² et 1,305/1.000es.

- le lot 019 B U 00 soit l'emplacement extérieur d'une contenance de 12,50 m² et 4,823/1.000es.

- le lot 024 A A 02 soit l'appartement/balcon(s) d'une contenance de 63,27 m² et 83,460/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

QUATRE-VINGT-NEUF VIRGULE CINQ CENT VINGT-HUIT MILLIEMES (89,588/1.000es) dans communes y compris le sol ou le terrain. QUATRE-les parties

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur les sociétés Agence Immobilière Hélène GROBER S. à r.l. et Moviliat Promotions S.A. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 mai 2011, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011, volume 2368, numéro 73.

15) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE A BRECKS sis à Hobscheid, 26 Grand Rue, inscrit au cadastre de la commune de Hobscheid, section A de Hobscheid, comme suit:

- numéro 110/5379, lieu-dit «Grand-rue», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 10 ares 80 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 009 A B 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 11,52 m² et 2,702/1.000es.

- le lot 011 A A 81 soit la cave d'une contenance de 2,54 m² et 0,595/1.000es.

- le lot 038 A A 01 soit l'appartement/balcon(s) d'une contenance de 86,13 m² et 41,394/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

QUARANTE-QUATRE VIRGULE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLIEMES (44,691/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société AGENCE IMMOBILIERE MANUEL CARDOSO S. à r.l. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 14 juin 2011, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 14 juillet 2011, volume 1828, numéro 87.

16) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE ST LUC sis à Oberkorn, 3 rue Xavier Brasseur et 38 rue Pierre Frieden, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section C d'Oberkorn, comme suit:

- numéro 481/7272, lieu-dit «rue Pierre Frieden», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de 06 ares 88 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 010 P B 81 soit la cave d'une contenance de 6,21 m² et 3,650/1.000es.
- le lot 013 P C 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 12,47 m² et 7,330/1.000es.
- le lot 024 A A 01 soit l'appartement-duplex/terrasse(s) d'une contenance de 30,04 m² et 36,256/1.000es.
- le lot 028 A B 02 soit l'appartement-duplex/balcon(s) d'une contenance de 25,68 m² et 31,132/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

SOIXANTE-DIX-HUIT VIRGULE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLIEMES (78,368/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société PROCOM-IMMOBILIERE S.A. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 janvier 2012, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 17 février 2012, volume 1873, numéro 48.

POUR UNE MOITIE (1/2) INDIVISE

17) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE PRINCE JEAN sis à Soleuvre, 1 Place de l'Indépendance, inscrit au cadastre de la commune de Sanem section B de Soleuvre, comme suit:

- numéro 992/7948, lieu-dit «Place de l'Indépendance», place (occupée), immeuble en copropriété, d'une contenance de 14 ares 29 centiares.

- numéro 997/8253, même lieu-dit, place (occupée), immeuble en copropriété, d'une contenance de 13 ares 60 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 050 A E 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 30,96 m² et 3,100/1.000es.
- le lot 051 A E 81 soit le garage intérieur d'une contenance de 28,27 m² et 3,397/1.000es.
- le lot 082 A G 00 soit le commerce d'une contenance de 123,30 m² et 24,691/1.000es.
- le lot 087 B L 00 soit le commerce d'une contenance de 186,40 m² et 37,326/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

SOIXANTE-HUIT VIRGULE CINQ CENT QUATORZE MILLIEMES (68,514/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI de la manière suivante:

- le lot 087 sur la société PROM-SCA PROMOTIONS IMMOBILIERES S.A. aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 19 septembre 2006, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 05 octobre 2006, volume 1554, numéro 17.

- les lots 050, 051 et 082 sur la société JOCLOTE S.A. aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Georges D'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 17 octobre 2007, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 26 octobre 2007, volume 1610, numéro 52 suivi d'un acte de déclaration de command reçu par le prédit notaire Georges D'Huart, en date du 17 octobre 2007, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 26 octobre 2007, volume 1610, numéro 53.

18) Dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE MARCO POLO sis à Esch-sur-Alzette, 1 ruelle du Château, inscrit au cadastre de la commune de Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, comme suit:

- numéro 1185/17877, lieu-dit «rue de Luxembourg», place (occupée), bâtiment état futur achèvement, immeuble en copropriété, d'une contenance de 41 ares 89 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot 144 P B 82 soit la cave d'une contenance de 3,66 m² et 0,159/1.000es.
- le lot 201 P F 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 12,43 m² et 0,538/1.000es.
- le lot 202 P F 81 soit l'emplacement intérieur d'une contenance de 12,43 m² et 0,538/1.000es.

- le lot 377 A B 02 soit l'appartement/balcon(s) d'une contenance de 79,36 m2 et 6,997/1.000es.

b) en copropriété et indivision forcée:

HUIT VIRGULE DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLIEMES (8,232/1.000es) dans les parties communes y compris le sol ou le terrain.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers prédécrits ont été acquis par la société JAB SCI sur la société CIT BLATON aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 novembre 2008, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 2 décembre 2008, volume 1669, numéro 39 et aux termes d'un acte de base rectificatif reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mars 2011, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 05 avril 2011, volume 1809, numéro 36.

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à CINQ CENTS EUROS (500.- EUROS).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BIEL, KESSELER F.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2012. EAC/2012/5060. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055701/363.

(120077716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

DIF Infra 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.503.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of April.

Before us, the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIF Infra 3 Coöperatief U.A., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 269 Schiphol Boulevard, Toren D, 10^e, 118BH Schiphol, the Netherlands, and registered with the Amsterdam trade register under number 851492769 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Frederik Kuiper, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "DIF Infra 3 Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.2. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.3. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.2. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.3. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.4. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.5. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.6. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.3. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.2. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.3. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) December 2012.

Subscription and Payment

DIF Infra 3 Coöperatief U.A., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following legal entity is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 156.872 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

2. The registered office of the Company is located at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois d'avril.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DIF Infra 3 Coöperatief U.A., une société Néerlandaise, dont le siège social se situe au 269 Schiphol Boulevard, Toren D, 10^e, 118BH Schiphol, les Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 851492769 (l'Associé Unique);

ici représenté par Frederik Kuiper, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing-privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «DIF Infra 3 Luxembourg S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et de l'associé envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

67916

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

DIF Infra 3 Coöperatief U.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 156.872 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

2. Le siège social de la Société est situé au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: F. KUIPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2012. Relation: LAC/2012/19475. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012051404/492.

(120071604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

LuxCo 90 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.646.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

There appeared:

LuxCo 89 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 142.568, having a share capital of EUR 12,500.- (the Parent),

here represented by Mr Antoine FORTIER, attorney-in-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to him.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

I. The Parent is the sole shareholder of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name Luxco 90 S.à r.l., having its registered office with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, registered with the RCS under number B 143.646, having a share capital of EUR 12,500.- (the Company).

II. The Company has been incorporated on December 15, 2008 by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 82, on January 14, 2009. The articles of association of the Company have not been amended since.

III. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

IV. The Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company.

Resolutions

The Parent has decided, in its capacity as sole shareholder of the Company, to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company;

(ii) to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

(iii) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(iv) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(v) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 800,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

French translation to be provided:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois d'avril

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu

Luxco 89 S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 142.568, ayant un capital social de EUR 12.500,-(la Société Mère);

ici représentée par Monsieur Antoine FORTIER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société Mère est l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination Luxco 90 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 143.646 et ayant un capital social s'élevant à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) (la Société).

II. La Société a été constituée le 15 décembre 2008 suivant acte reçu par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 82, le 14 janvier 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

IV. La Société Mère a une connaissance complète des statuts de la Société et connaît parfaitement la société financière de la Société.

Résolutions

La Société Mère a décidé, en sa qualité d'associé unique, de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

- (i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;
- (ii) de donner quitus aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- (iii) et en tant que liquidateur déclare (i) que les activités de la Société ont cessé (ii) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (iii) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers (ceci incluant les engagements fiscaux), connus ou inconnus, de la Société et (iv) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;
- (iv) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée; et
- (v) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, Grand-duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ 800,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, lesdits mandataires ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Antoine FORTIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2012 . Relation GRE/2012/ 1408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054529/102.

(120075981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.020,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.527.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 4 mai 2011, numéro de dépôt L 110068055.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012052300/13.

(120072529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Steinwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 158.520.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052302/10.

(120072911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Pro Performance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 132.365.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement du 11 avril 2012

I. Nomination d'administrateurs

C'est avec tristesse que l'Assemblée prend acte du décès de Monsieur Jacques BROSSARD, président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Yves CRAUSAZ en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration pour un terme allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en novembre 2012.

Suite à cette nomination, l'Assemblée constate que le Conseil d'Administration se compose des membres suivants, dont les mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en novembre 2012:

- M. Yves CRAUSAZ, président (adresse professionnelle: avenue Gratta Paille 2, CH-1018 Lausanne, Suisse)
- M. Jean FELL, administrateur
- M. Bernard MERTENS, administrateur

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012054636/22.

(120076160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.348.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012052305/18.

(120072748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Triseas Korea Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.062.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012052306/12.

(120072576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

FABS Luxembourg I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.658.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 04 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 04 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 04 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, née le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

- * Monsieur Jorge Pérez Lozano
- * Monsieur Martinus C.J. Weijermans
- * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2012.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliaire

Référence de publication: 2012055095/24.

(120076823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Tikal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052316/9.

(120072873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Triton III LuxCo B 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.798.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts entre parties en date du 2 mai 2012, l'associé unique de la Société, Blaine S.à r.l., a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie pas les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de EUR 12.500,14, ayant son siège social au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143926.

En conséquence, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont à présent détenues par Triton Masterluxco 3 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.

Référence de publication: 2012052308/17.

(120072771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.
